

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 02.171

L'An Deux Mille Deux, le 13 décembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

6 DECEMBRE 2002

DATE D'AFFICHAGE

6 DECEMBRE 2002

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDBLER, Mmes GEOFFROY, MONTRON, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints,

MELLE BARRAUD-DUCHERON, MM. BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, DOUMECQ, DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Melle ISENDICK, Mme JOLY, Mmes MOINET, PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET, Melle TURPIN Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : M. LIBOUBAN représenté par Mme GEOFFROY
M. MERLE représenté par Mme JOLY

ABSENTS-EXCUSES : Melle LABEYRIE

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 30
Nombre de Votants : 32

Melle TURPIN a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2002 - "SOCIAL & AINES"

VOTE : UNANIMITE

La Commission "Social & Aïnés" qui s'est réunie les 21 Octobre 2002 et 02 Décembre 2002, a proposé d'accorder des subventions à plusieurs associations.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé du Rapporteur,
- Vu le crédit réservé "Social" à répartir de 10 005,00 EUR,
- Vu la proposition de la Commission "Social & Aïnés",
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'attribuer les subventions suivantes :

. SPECIAL OLYMPICS ATLANTIQUE	1 530,00 EUR
. SECTION DE ROYAN DES ACCIDENTES DU TRAVAIL	150,00 EUR
. SOCIETE CROIX BLEUE FRANCAISE "LA SEUDRE"	150,00 EUR
. A.B.S.O.L.U.S 17	150,00 EUR
. ROYAN SOLIDARITE	840,00 EUR
. AMICALE DES DONNEURS DE SANG	150,00 EUR
. SECTION LOCALE DE ROYAN DES DEPORTES, INTERNES, RESISTANTS, PATRIOTES	150,00 EUR
. SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	1 913,50 EUR
. SECOURS CATHOLIQUE	1 913,50 EUR
. ASSOCIATION FRANCE COULET - LES CHIENS GUIDES D'AVEUGLES	1 000,00 EUR
. ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE LA PROTECTION CIVILE - SECTION DE ROYAN	1 524,00 EUR
. ASSOCIATION SOURIRE ANGKOR	134,00 EUR
. ASSOCIATION DES JEUNES SAPEURS POMPIERS DU PAYS ROYANNAIS	400,00 EUR
	=====
TOTAL	10 005,00 EUR

- D'imputer la dépense correspondante à l'Article 6574-520 du budget Primitif 2002.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 18 décembre 2002
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,

H. THOMAS